

Les Imbattables sur plus de 500 produits de Grandes Marques

Nous vous garantissons des prix imbattables sur plus de 500 produits de grandes marques (*dans le strict respect de la réglementation - interdiction de revendre à perte*).
Et si vous trouvez moins cher ailleurs, nous vous remboursons deux (2) fois la différence.

Produits concernés

Plus de 500 produits de grandes marques sont concernés par le présent dispositif. Ces produits ont été déterminés par Carrefour. Cette liste a pour objectif de tenir compte des besoins de nos clients à un moment donné. Cette liste sera donc fréquemment modifiée afin de pouvoir répondre aux besoins du moment.

Les produits sont signalés en magasin et/ou **la liste des produits peut être consultée à l'accueil des Magasins Participants** ou sur www.carrefour.fr à l'adresse suivante : <https://www.carrefour.fr/edito/les-imbattables/produits-grandes-marques/remboursement-grandes-marques>

Magasins participants

Uniquement les magasins des enseignes Hypermarché, Market et leurs drives, situés en France métropolitaine.

Autrement dit, les autres enseignes du Groupe Carrefour (*Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Montagne*) et les boutiques des stations d'autoroute ne proposent pas la présente Garantie.

Magasins concurrents

Sont considérés comme des magasins concurrents les **magasins de la grande distribution généraliste et spécialisée (et leurs Drives)** proposant le même type de produits et services que les Magasins Participants et ayant le même mode de distribution.

Sont donc notamment exclus les produits proposés par les réseaux de vente à distance (vente par correspondance, Internet...), par des grossistes ou par les soldeurs.

Le magasin concurrent doit être **situé en France métropolitaine et au maximum à 15 km** (*distance entendue par la route*) du magasin qui vous a vendu le produit.

La distance maximale avec le magasin concurrent est réduite à 1 km pour les magasins MARKET suivants : Antibes – Pasteur, Bordeaux -Grands Hommes, Bordeaux - V.Hugo, Bourg la Reine, Cachan – Centre, Chatillon – G. Péri, Chatillon – Paris, Clermont Ferrand Jaude, Fontenay aux Roses, Mandelieu la Napoule, Massy - Grand Ouest, Montpellier - J Cœur, Montrouge, Nantes – Feydeau, Nantes -Rp de

Vannes, Paris Guy Moquet, Paris St-Ouen, Paris Batignolles, Paris Ornano, Paris Vouille, Paris Marcadet , Paris Boulevard Charonne, Paris Desmours, Paris Leclerc, Paris Maubeuge, Paris Rochechouart, Paris Lamartine Victor Hugo, Paris Gambetta, Paris Barbès, Paris Pyrénées, Paris Jean Jaurès, Paris Sèvres, Paris Procession, Paris St Marcel, Paris Tolbiac, Paris Clignancourt, Paris Nationale, Paris Lyon, Paris Turgot Rochechouard, Paris Amelot, Paris Seine, Paris Italie 2, Paris Brune, Paris Lecourbe, Marseille Schuman, Marseille Consolation, Marseille Castellane Cantini, Marseille Tasso, Marseille Romain Rolland, Marseille Centre Bourse, Marseille Le Rouet, Lyon Frères Lumière, Rennes -B L'évêque, Rennes –Isly, St Maur des Fosses, Suresnes –Ferry, Suresnes –Verdun, Toulouse - St Michel, Vanves, Villeurbanne - Gd Clé, Vincennes.

Procédure de remboursement

➤ Quand nous contacter ?

Vous devez nous transmettre l'intégralité des documents requis dans un délai de **15 jours calendaires** suivant la date d'achat du produit dans l'un des magasins participants.

➤ Comment nous contacter ?

Via Internet, en vous connectant sur le site Internet www.carrefour.fr à l'adresse suivante : <https://www.carrefour.fr/edito/les-imbattables/produits-grandes-marques/remboursement-grandes-marques>

➤ Informations requises lors de votre demande de remboursement :

- Nom, prénom, adresse postale,
- Adresse électronique (*obligatoire uniquement en cas de demande de remboursement via Internet*),
- Téléphone (*facultatif*),
- Numéro de carte de fidélité (*obligatoire uniquement en cas de demande de remboursement sur le Compte Fidélité*),
- Localisation magasin Carrefour,
- Localisation du magasin concurrent et nom de l'enseigne,
- Code barre, marque, grammage, prix du produit acheté chez Carrefour,
- Code barre, marque, grammage, prix du produit acheté dans le magasin concurrent,
- Date d'achat,
- Photocopie ticket de caisse Carrefour,
- Preuve du prix pratiqué par le magasin concurrent.

➤ Pour bénéficier du remboursement de la différence :

Cette preuve devra être datée de **moins de 15 jours** suivant l'achat de votre produit dans l'un des **Magasins Participants**.

Il est précisé que nous pourrions être amenés à vérifier par nous-mêmes le prix pratiqué par le magasin concurrent.

Le produit concerné doit **obligatoirement** être acheté **dans l'un des Magasins Participants** (*envoi d'une copie du ticket de caisse pour preuve d'achat obligatoire*).

En outre, vous devez également apporter la preuve du prix pratiqué par le magasin concurrent (*facture proforma (avec date, cachet et signature), ticket de caisse, ou tout autre document probant ...*).

Ce document devra prouver que le magasin concurrent pratiquait un prix inférieur au Magasin Participant le jour même de votre achat.

Les produits doivent être **strictement identiques** (même code-barre, même marque, même emballage, même conditionnement) et **vendus dans les mêmes conditions** par le magasin concurrent (*les produits vendus en promotion ne sont pas concernés*).

➤ **Modalités du remboursement :**

- Le remboursement sera effectué **en bon(s) d'achat**, ou, si vous le préférez, il sera directement **crédité sur votre compte fidélité** (*si vous êtes adhérent au programme de fidélité et que vous avez renseigné votre n° de carte de fidélité*).
- Le remboursement de la différence sera calculé sur la base des prix de vente des produits concernés réellement pratiqués par le magasin participant et par le magasin concurrent. **Seront donc exclues toutes formes de remises différées** liées à ces produits (c'est-à-dire toutes réductions à valoir sur les prochains achats) et **les erreurs d'impression ou d'affichage** de notre concurrent qui aura signalé ces erreurs par l'apposition d'errata dans son magasin.